



Préavis de licenciement non signé par les 2 parties

Par **labellevie**, le **03/10/2013** à **00:39**

Bonjour,

J'ai été embauché pour effectuer un CDI chez un particulier-employeur le 10 avril 2013.

Cette personne a décidé de rompre le contrat au 02 septembre car elle n'avait plus de travail à me fournir.

A ce titre, elle m'a simplement remis en mains propres, comme mode de préavis sans courrier recommandé, une feuille non signée des 2 parties (je ne m'en suis aperçue qu'après qu'aucune des 2 parties ne l'avait signé!!), qui m'indiquait un préavis de 15 jours.

Ces modalités de rupture sont-elles légales? Puis-je les contester?

Merci de votre réponse.

Cordialement.